



Travail le 1er mai : une première réponse pragmatique du gouvernement pour les boulangers et les fleuristes

La confédération des Commerçants De France (CDF) se félicite des annonces faites par Sébastien Lecornu, Premier ministre, et Serge Papin, Ministre des Petites et Moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat, concernant le travail le 1er mai pour les artisans boulangers et les fleuristes.

Après plusieurs jours d'incertitude, une solution pragmatique semble émerger pour leur permettre de pouvoir employer leurs salariés dès le 1er mai 2026 dans un cadre sécurisé.

« Le gouvernement propose une solution pragmatique dont nous nous félicitons. Elle répond à une attente forte des commerces de proximité. Nous tenons à remercier Sébastien Lecornu et Serge Papin pour leur engagement à trouver une issue rapide. » déclare Pierre Bosche, président de la CDF.

Une réponse immédiate, mais encore partielle

La CDF appelle désormais à aller plus loin et à construire une solution durable pour l'ensemble des indépendants, en s'appuyant sur le dialogue social :

- S'appuyer sur les accords de branche
- Mobiliser les conventions collectives négociées avec les partenaires sociaux
- Sécuriser juridiquement le recours au travail volontaire le 1er mai

Une urgence économique et opérationnelle

À quelques jours du 1er mai, les commerçants ont besoin de visibilité immédiate. La CDF appelle donc à :

- La clarification rapide des modalités applicables dès 2026
- L'ouverture sans délai de concertations de branche élargies
- La construction d'un dispositif lisible, équitable et sécurisé

Cette première avancée doit désormais ouvrir la voie à une réforme plus large, adaptée à la réalité des commerces de proximité et construite avec les acteurs de terrain. La Confédération des commerçants de France se tient à la disposition des pouvoirs publics pour contribuer à ce travail de concertation.

Contact Presse

Laure BRUNET-RUINART DE BRIMONT
Déléguée Générale
06 75 13 68 37

A propos de la confédération des Commerçants De France (CDF)

Fondée en 1906, la confédération des Commerçants De France est composée aujourd'hui de 23 Fédérations professionnelles et 17 membres associés. La confédération représente plus de 1,2 million d'emplois et plus de 700 000 entreprises, qui sont des TPE du commerce et de l'artisanat commercial, principalement implantées dans les centres-villes.

